

---

## Conclusion de la séance du 23 juin 1790

Louis Michel Lepeletier, marquis de Saint-Fargeau

---

### Citer ce document / Cite this document :

Saint-Fargeau Louis Michel Lepeletier, marquis de. Conclusion de la séance du 23 juin 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVI - Du 31 mai au 8 juillet 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1883. p. 447;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1883\\_num\\_16\\_1\\_7277\\_t1\\_0447\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1883_num_16_1_7277_t1_0447_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 08/09/2020

auront 12,000 livres, plus la moitié de l'excédent, sans que le tout puisse aller au delà de 30,000 livres; celui de Paris seul aura 75 mille livres.

« Ils continueront à jouir des bâtiments et jardins à leur usage, situés dans la ville épiscopale. »

**M. d'Harambure.** Le service de la poste aux lettres est dans un grand désordre, et je demande que l'Assemblée s'occupe incessamment de son organisation. (Voy. annexée à la séance de ce jour l'opinion de M. d'Harambure sur le service de la poste.)

Cette motion n'est pas appuyée.

**M. le Président.** La séance extraordinaire qui avait été indiquée pour ce soir ne pourra avoir lieu, à cause de la longueur de la séance du matin. (La séance est levée à cinq heures du soir.)

## ANNEXE

### A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

DU 23 JUIN 1790.

*Opinion de M. d'Harambure sur le rapport fait au comité des finances, par M. de Biron, sur le service de la poste aux lettres, des messageries et de la poste aux chevaux; prononcée au comité des finances le 23 juin 1790 (1).*

Messieurs, d'après le rapport qui vous a été fait sur les différentes propositions concernant les services de la poste aux chevaux, de la poste aux lettres et des messageries, il faut être convaincu, comme je le suis, de la bonté et de l'utilité du service que propose M. Alary, pour oser entreprendre de vous en faire sentir tous les avantages, et détruire les craintes et les difficultés qu'on vous a présentées sur son exécution et sur la sûreté du service.

Je vais en peu de mots, Messieurs, vous développer les avantages que j'ai trouvés dans son plan pour le public, le commerce et le Trésor national, et vous démontrer la possibilité et la sûreté d'un tel service.

Le public y trouvera la certitude d'être servi promptement, commodément, et à beaucoup moins de frais que par le passé, la plus grande liberté sur la manière dont il voudra voyager et faire transporter ses effets.

Le commerce : une célérité inappréciable dans le transport de ses marchandises, et un quart de diminution sur les frais; nulle gêne, nul embarras sur les moyens qu'il croira plus utiles à ses intérêts pour la circulation de ses marchandises.

Le Trésor national y trouvera la certitude d'un prix de bail de douze cent mille livres pour les messageries; l'augmentation d'un million sur le produit actuel de la poste aux lettres, une économie de douze cent mille livres sur l'administration de la poste aux chevaux; le transport gratuit de tous les fonds publics au Trésor national, et des paquets concernant ladite caisse. Tous ces avantages présentant une amélioration

dans les revenus de l'État de plus de quatre millions.

Il en est un, Messieurs, dont je désire que l'importance ne vous soit jamais connue, c'est celui d'une guerre; il n'est pas un de nous qui ne sache les frais énormes qu'occasionnent les transports des vivres et munitions de guerre pour se mettre en état d'entrer en campagne, et ceux qu'exigent le service de l'armée. Avec le secours d'une compagnie propriétaire de dix-huit à vingt mille chevaux, la nation sera constamment en état de prévenir son ennemi et pourra, avec ce secours, faire avec vingt mille hommes, ce qu'elle ne ferait pas avec trente mille.

L'économie qui en résulterait pour les dépenses serait immense.

Je crois, Messieurs, que de tels moyens sont faits pour mériter votre attention, et qu'il est de votre sagesse de ne pas prononcer à cet égard sans le plus grand examen.

Je sens comme vous, Messieurs, l'importance de cette entreprise; plus je l'examine, plus je la trouve digne d'une grande nation qui s'occupe de vivifier toutes les branches de son administration; et je suis bien éloigné d'y trouver des obstacles qu'on vous a présentés dans son exécution, et encore moins la crainte de l'interruption d'un tel service.

Je ne vois dans son exécution d'autre difficulté que celle du placement des relais de quatre en quatre lieues. Si on était astreint à les mettre tous à cette distance, je regarderais la chose comme impraticable dans le moment présent; mais comme il est possible, d'après ce qu'il dit dans ses mémoires, de lui donner une latitude de trois à cinq lieues, cette difficulté me paraît dénuée de fondement; attendu qu'il n'est pas possible qu'on ne trouve dans cette distance un local propre à y établir un relai.

Le reste tient absolument au moyen des fonds, et je n'ai aucun doute sur cet objet, lorsque vous aurez reconnu la bonté et l'utilité de ce plan, et qu'il ne s'agira, pour l'adopter, que de la certitude que les fonds nécessaires, pour bien monter cet établissement, existent. Vous devez sentir, Messieurs, combien le moment présent est peu favorable pour que des capitalistes veuillent se montrer dans une affaire qui présente à ceux qui ne la connaissent pas, dans ses détails, des fonds immenses, quand le succès en est plus qu'incertain, d'après l'opinion générale.

L'Assemblée a décrété, sur votre rapport, qu'il serait accordé aux maîtres de poste une indemnité de dix écus par cheval, pour leur tenir lieu des privilèges dont ils jouissaient; elle a rempli à leur égard la condition qui les liait à ce service public: comme ils ont le droit, par leur brevet, de le quitter en avertissant six mois d'avance, la nation doit avoir celui de les destituer à cette époque, sans injustice, en exigeant d'eux de le continuer, pendant six mois, sans interruption, et avec la même activité.

Cet intervalle étant plus que suffisant pour assurer le service d'un passage à l'autre, cette transition me paraît peu susceptible d'inconvénients d'après les avantages qu'il procure aux maîtres de poste qui voudront prendre la direction de leurs relais, et le sort qu'il assure à tous les postillons.

Parvenu à ce point, je ne vois que la certitude d'un beau service, et l'impossibilité que la chaîne en soit interrompue, attendu que l'intérêt de la compagnie qu'il entreprendra lui prescrit la nécessité de le tenir toujours dans la plus grande acti-

(1) Ce document n'a pas été inséré au *Moniteur*.